

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

Déclaration de la Délégation algérienne

Vingt-deuxième session du groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel

EPU de la République du Panama

06/05/2015

Monsieur le Président ;

Ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation de la République du Panama conduite par Son Excellence M. Luis Ernesto Carles, Ministre du Travail et du Développement du marché du travail, et la remercie pour la présentation du deuxième rapport de son pays soumis au titre du mécanisme de l'Examen périodique universel.

L'Algérie se félicite des évolutions et réalisations en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, opérées par le Panama depuis son premier passage à l'EPU en 2010. Nous saluons l'adaptation du cadre juridique national avec les engagements pris par le Panama en matière des droits de l'homme, entre autre par l'adoption d'une loi sur la traite des personnes et les autres activités connexes, ainsi que par des textes protégeant et renforçant le statut de la femme.

L'Algérie salue les démarches entreprises en matière de lutte contre la discrimination raciale, telle que la Politique publique d'égalité des chances, et recommande au Panama de continuer à adopter des mesures législatives et politiques pour lutter contre la discrimination raciale contre les personnes d'ascendance africaine.

L'Algérie souhaiterait également recommander au Panama de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'accès à l'éducation pour tous en particulier les populations dans les zones reculées.

Je vous remercie, Monsieur le Président.